

Mairie de la Gardo

ARRONDISSEMENT D'Arles

Du quinze octobre an mil huit cent vingt-deux, à six heures du matin
ACTE DE MARIAGE de Jean François Bacc, Cultivateur,
âge de trente ans, né à Lagarde
le trois du mois de juillet mil
domicilié à la Gardo
de son fils majeur de la commune de
de son épouse Catherine domiciliée à Lagarde
et de Anne Madeleine en présence

Et de Marie Anne Rebistard
âgée de trente huit ans, née à Arles
le huit du mois de septembre mil
à Lagarde
domiciliée
à Lagarde
dép. de Vaucluse
dép. de Vaucluse

Les Actes préliminaires sont les publications faites par nous les vingt neuf
de la loi du 25 ventose an 11, sur le
Mariage, concernant les Droits et les Devoirs respectifs des Epoux.

et le tout en forme : de tous lesquels Actes il a été donné lecture par moi Officier
public, ainsi que du chapitre IV du titre V de la loi du 25 ventose an 11, sur le
Mariage, concernant les Droits et les Devoirs respectifs des Epoux.

Les contractans ont déclaré prendre en Mariage, l'un Marie Anne Rebistard
d'Arles, et l'autre Jean François Bacc, l'un

En présence de Jean Louis Lagarde domicilié à Lagarde
dép. de Vaucluse
âgée de quarante deux ans, profession de propriétaire
d'Arles domicilié à Arles
dép. de Vaucluse
âgée de vingt ans, profession de cultivateur
d'Arles domicilié à Arles
dép. de Vaucluse
âgée de trente ans, profession de cultivateur
d'Arles domicilié à Arles
dép. de Vaucluse

Après quoi, moi Officier public de l'Etat civil ai prononcé, au nom de la loi, que
lesdites parties sont unies en Mariage. Il a été dressé le présent Acte dont lecture a
été faite, et qui a été signé avec moi par les contractans, les parties et moi-même.

B. Buguer, maire, Muston, greffier,
Lagarde, Laguer



Mairie de la Gardo



ARRONDISSEMENT DE Vaucluse

Du seize octobre an mil huit cent vingt-deux, à six heures du soir
ACTE DE MARIAGE de Jean Joseph Guinot, Cultivateur,
âge de trente huit ans, né à la Gardo
le huit du mois de Mars
domicilié à la Gardo
de son fils majeur de la commune de
de son épouse Catherine domiciliée à la Gardo
et de Jeanne Bonnard, ni present d'Arles

Et de Marie Anne Rebistard
âgée de trente huit ans, née à Arles
le huit du mois de septembre mil
à Lagarde
domiciliée
à Lagarde
dép. de Vaucluse
dép. de Vaucluse

Les Actes préliminaires sont les publications faites par nous les vingt neuf
de la loi du 25 ventose an 11, sur le
Mariage, concernant les Droits et les Devoirs respectifs des Epoux.

et le tout en forme : de tous lesquels Actes il a été donné lecture par moi Officier
public, ainsi que du chapitre IV du titre V de la loi du 25 ventose an 11, sur le
Mariage, concernant les Droits et les Devoirs respectifs des Epoux.

Les contractans ont déclaré prendre en Mariage, l'un Marie Anne Rebistard
d'Arles, et l'autre Jean Joseph Guinot.

En présence de Marie Rebistard domiciliée à la Gardo
dép. de Vaucluse
âgée de quarante ans, profession de cultivateur
de André Rebistard domicilié à la Gardo
dép. de Vaucluse
âgée de vingt ans, profession de cultivateur
de Joseph Guinot domicilié à la Gardo
dép. de Vaucluse
âgée de trente ans, profession de cultivateur
de Marie Anne Rebistard domiciliée à la Gardo
dép. de Vaucluse

Après quoi, moi Officier public de l'Etat civil ai prononcé, au nom de la loi, que
lesdites parties sont unies en Mariage. Il a été dressé le présent Acte dont lecture a
été faite, et qui a été signé avec moi par les contractans, les parties et moi-même.

André Rebistard, Marie Muston, Joseph Guinot,
Lagarde, Reboufa Laguer